



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JS/CE,PG,LW

P.V. PETI 20

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2022

Ordre du jour :

1. **Addendum (suite de la réunion précédente)**
2. **Démarrage des travaux et analyses relatifs aux évaluations et procédures**
3. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Jean-Paul Schaaf, M. Carlo Weber remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Addendum (suite de la réunion précédente)**

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres de la commission les éléments de l'addendum qui n'ont pas été évacués lors des deux réunions précédentes.

VALIDATIONS DE SIGNATURES (SEUIL DES 4.500 SIGNATURES NON ATTEINT)

Les membres de la commission valident les signatures des pétitions publiques suivantes :

Pétition publique 2165 - Lofffilteren an alle Schoulen - Purificateurs d'air dans toutes les écoles - Luftfilter in allen Schulen

Signatures : 441
Doublons : 7

Pétition publique 2167 - Leit ze manipuléieren vir ofhängeg ze gin vun Glécksspiller an RTL ze verbidden dozou z'animéieren.

Signatures : 14
Doublons : 0

Pétition publique 2169 - Pfand op den Plastikfläschen an Béchsen fir eng méi propper Umwelt

Signatures : 2328
Doublons : 41

Pétition publique 2170 - Pour une interdiction des suremballages des produits vendus en supermarché

Signatures : 478
Doublons : 7

Pétition publique 2173 - Fir eng besser Analys vun den Zuelen iwwert d'Corona-Pandemie. No 2 Joer misst een endlech wëssen, wéivill Leit reell wéinst, mat oder um Virus gestuerwen sinn, mat enger kloerer Ënnerdeelung vun deenen 3 Kategorien. Kreatioun vun engem genauen Register.

Signatures : 412
Doublons : 11

Pétition publique 2176 - Fir een Déierekierfecht zu Lëtzebuerg

Signatures : 509
Doublons : 7

Pétition publique 2179 - Uniforme dans les écoles primaires et secondaires pour les élèves.

Signatures : 549
Doublons : 3

Pétition publique 2180 - Les classes qui perdent des vacances à cause des stages.

Signatures : 45
Doublons : 0

Pétition publique 2183 - Homeschooling fir Lycéesschüler

Signatures : 86
Doublons : 1

Pétition publique 2184 - Demande de prime de risques pour les non vaccinés, testés négatifs, risquant d'être contaminés par le Covid, par les vaccinés non testés.

Signatures : 917
Doublons : 27

Pétition publique 2185 - Contre la vente des homards vivants dans les supermarchés

Signatures : 448
Doublons : 7

Pétition publique 2189 - Dépistage Covid-19 pour tous, Vacciné ou Non.

Signatures : 228
Doublons : 13

Pétition publique 2158 - Pour la tenue d'Assises de la Santé
Signatures : 17
Doublons : 1

DEMANDES DE RECLASSEMENT EN PETITIONS ORDINAIRES

Les membres de la commission approuvent le reclassement en pétition ordinaire des pétitions publiques suivantes :

Pétition publique 1947 - Autorisation des traitements alternatifs à la COVID (4491 signatures)

Pétition publique 2095 - Rajout d'une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes pour personnes handicapées dans toutes les communes du pays du Luxembourg qui disposent d'assez de place dans leur toilette existante et qui va permettre aux familles de pouvoir changer la protection de la personne non autonome en toute dignité (822 signatures)

Pétition publique 2096 - LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER (84 signatures)

Pétition publique 2102 - Pas de chasse les weekends et pendant les vacances scolaires. (276 signatures)

Pétition publique 2106 - Adaptation du cadre juridique des syndics, droits propriétaires, et adoption des technologies du 21ème siècle - mise à jour de la loi de copropriété de 1975 (modifiée en 1985) (124 signatures)

Pétition publique 2108 - Manque de carte d'identité luxembourgeoise pour les résidents européens à Luxembourg ne détenant pas la citoyenneté luxembourgeoise (1128 signatures)

Pétition publique 2109 - Participation de l'Etat aux frais vétérinaires pour tous les animaux de compagnie et non (478 signatures)

Pétition publique 2110 - Einführung der Wahrnehmungspflicht beider Elternteile mit dem geteilten Sorgerecht und dem geteilten Erziehungsrecht des Kindes für 25 Jahre, unabhängig von Alimentenzahlungen, zum Wohle des Kindes ohne dass ein Elternteil sich der Verantwortung entziehen kann. (16 signatures)

Pétition publique 2112 - Interdire les publicités dans les boîtes aux lettres (123 signatures)

Pétition publique 2122 - ADAPTO - fir eng besser Organisatioun am Sënn vu Leit mat enger Behënnerung / ADAPTO - für eine bessere Organisation im Sinne der Personen mit einer Behinderung / ADAPTO - pour une meilleure organisation en faveur des personnes avec un handicap (1825 signatures)

Pétition publique 2142 - D'viischt Diere vu Linnebusse souwéi déi 2 éischt Sätzreien déi fir PMR reservéiert si solle nees déblocéiert ginn ! (95 signatures)

CLÔTURES

Les membres de la commission décident de clôturer les pétitions suivantes :

Les auteurs des pétitions suivantes n'ont pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler leur texte

Demande de pétition publique 2195 - Ort und Art der Ascheverstreung eines Verstorbenen respektvoll bei Lebzeiten planen.

Demande de pétition publique 2205 - Amplitudes de travail correctes pour les chauffeurs de bus du secteur privé

DIVERS (addendum du 23 03 2022)

1) Pétition publique 1867 - Pour un assouplissement de l'obligation du port du masque pour les enfants dans les écoles et les structures d'accueil périscolaires / For a relaxation of the obligation for children to wear a mask in school and in after-school facilities / Fir eng relaxatioun vun der Maskenpflicht fir d'kanner an de Schoulen an an de ausserschoulenschen Betreuungsstruktur => Réaction du 10 février 2022 de la part de l'auteure de la pétition 1867, suite à la lettre du 1^{er} février 2022 lui accordant un délai de 2 mois pour réagir à la prise de position émise le 23 novembre 2021 par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Madame la Présidente constate qu'il y a lieu de communiquer la réaction de la pétitionnaire au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

2) Invitation pour une entrevue de Madame la Ministre de la Santé et Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration avec Mme Françoise Seyler, auteure de la pétition 1751 relative à la sédation

Madame la Présidente demande que les ministres visées soient invitées à une réunion de la Commission des Pétitions et qu'elles soient priées de communiquer à la commission une date commune à cet effet.

3) Propositions de dates pour un débat public relatif à la pétition 1914 concernant l'exemption fiscale sur les primes de fin d'année et autres primes

Madame la Présidente constate que la pétitionnaire ne désire plus participer à un débat public, en raison de son état de santé d'une part et en raison d'un manque de conviction d'aboutir dans sa démarche, d'autre part. En conséquence, la pétition 1914 sera clôturée.

2. Démarrage des travaux et analyses relatifs aux évaluations et procédures

Madame la Présidente entend entamer les évaluations des débats publics passés et l'analyse des procédures parallèlement à l'examen de nouvelles demandes de pétition publique. L'oratrice pense qu'il convient de procéder au travail d'évaluation et d'analyse au rythme d'une réunion sur deux.

Il importe à Madame la Présidente que le travail d'évaluation des débats et d'analyse des procédures se fasse en équipe, en toute transparence et de préférence à l'unanimité.

L'oratrice rappelle qu'il existe déjà des « *guidelines* » ajustées en réaction au défi d'encadrer les débats publics marqués par les thèmes issus de la pandémie. Madame la Présidente pense qu'il ne convient pas de tout remettre en question. Selon l'oratrice, il ne faudrait pas que la pandémie soit le seul facteur à considérer pour adapter les procédures relatives aux débats publics.

Madame la Présidente rappelle que le travail d'évaluation des débats publics

antérieurs avait déjà été un souci principal de son prédécesseur, Monsieur Marco Schank. Celui-ci avait à cœur d'assurer par ce travail que les débats publics ne fassent pas figure d'un événement factice, mais qu'ils obtiennent un véritable suivi, assuré par le gouvernement ou par les commissions parlementaires compétentes.

Madame la Présidente rappelle encore que les débats publics sont à analyser quant à leur forme et non pas en ce qui concerne leur contenu. D'autres pays ont une approche différente à cet égard et invitent, en l'occurrence, des experts au préalable d'un débat pour s'y préparer. Ces experts peuvent d'ailleurs être indemnisés à l'étranger. La procédure du débat public au Luxembourg est différente : le débat est tout d'abord une audition des pétitionnaires et ne revête un aspect politique que par la suite, estime Madame la Présidente.

Madame la Présidente rappelle que des documents ont été communiqués aux membres de la commission en vue de la présente réunion. Il s'agit d'un extrait du règlement de la Chambre des Députés, concernant les pétitions. Il s'agit encore de la documentation relative aux évaluations des débats publics ainsi que d'un document relatif à l'analyse des procédures de la Commission des Pétitions.

L'oratrice signale qu'au niveau des évaluations, il y a trois prises de positions gouvernementales manquantes et que celles-ci seront demandées aux ministres compétents.

Madame la Présidente estime qu'il est important de fixer les procédures par écrit, notamment afin d'en faire bénéficier la Commission des Pétitions qui sera formée après les élections législatives de 2023.

Madame la Présidente prie ensuite les membres de la commission d'examiner de près la documentation relative aux évaluations des débats publics antérieurs. L'oratrice constate que les appréciations de la part des pétitionnaires, qui leur ont été demandées, font largement défaut. Elle pense que ces réactions se sont faites sur le vif, à l'immédiate issue d'un débat public et que ces réactions lui ont été communiquées à chaud par les pétitionnaires.

Par ailleurs, Madame la Présidente explique encore qu'il est dans la nature des choses que les prises de position des ministres aient pris du temps, notamment parce que ceux-ci doivent d'abord mettre en œuvre les conclusions retenues lors d'un débat public.

Madame la Présidente propose ensuite une démarche à suivre pour entamer l'évaluation des débats publics. Elle se propose d'évaluer elle-même le débat public relatif à la pétition 922 sur le tiers payant chez les médecins¹. L'oratrice propose aux membres de la commission que chacun d'eux se penche sur un débat public, suivant le centre d'intérêt personnel, au rythme de trois évaluations par réunion, qui devraient pouvoir se faire en cinq minutes chacune.

Monsieur le Député Marc Hansen signale qu'il n'entrevoit pas de finalité dans la démarche proposée.

L'orateur souhaite qu'une première réunion soit consacrée à un passage en revue du processus d'un débat public en vue de dégager ainsi les points qu'il convient de discuter davantage. L'orateur craint que sans avoir fixé ces points, les analyses

¹ Débat public du 26 février 2018 relatif à la pétition publique 922 – *Pour le tiers payant chez les médecins*

effectuées individuellement portent chacune un accent particulier sur un aspect ou un autre, sans qu'il n'y ait une cohérence au niveau des conclusions qui devraient se dégager de cette analyse.

Monsieur le Député répète qu'il convient de fixer d'abord un objectif à atteindre et de définir les aspects à examiner de près avant qu'il n'y ait une répartition des tâches entre les membres de la commission.

Madame la Présidente est d'avis qu'il faille procéder d'abord par l'évaluation de chaque débat antérieur. Elle pense que les aspects à traiter deviennent ensuite apparents. Elle donne en exemple le débat public relatif au tiers payant des actes médicaux et elle estime que la présence de Monsieur René Pizzaferrri en tant qu'expert fut bénéfique, ce qui implique en guise de conclusion que le rôle des experts pourrait s'envisager de manière plus large que ne le laisse entendre la tournure prise par les récentes discussions menées au sein de la commission.

Monsieur le Député Marc Hansen ne remet pas en question le travail d'évaluation. Il lui tient à cœur que, lors de la démarche à retenir, l'on n'insiste pas sur des aspects chers à la majorité ou à l'opposition. Ce qui importe à Monsieur le Député, c'est de structurer la démarche. L'orateur donne à considérer qu'il est possible de faire une analyse centrée sur le déroulement d'un débat public et qu'il est également possible de centrer une analyse sur le contenu politique. Monsieur le Député est d'avis qu'il convient de vérifier qu'un suivi des conclusions retenues s'est fait, ce qui est une analyse à caractère neutre. Monsieur le Député pense que ce n'est pas le rôle de la Commission des Pétitions de se prononcer sur la justesse des décisions retenues.

En bref, Monsieur le Député voudrait structurer le travail d'analyse suivant les aspects liés au déroulement d'un débat public, suivant les conclusions et suivant le suivi, et il voudrait en dégager les éléments et les points à considérer pour concrétiser cette analyse.

Madame la Présidente relève que l'opportunité politique du suivi d'une pétition ne fait en effet pas l'objet des considérations à mener par la Commission des Pétitions. Pourtant, l'oratrice veut assurer que la démarche d'un pétitionnaire l'ayant menée à un débat public ne constitue un procédé factice.

Madame la Présidente répète que c'est à la lecture des documents relatifs aux débats publics antérieurs qu'apparaît la possibilité de comprendre à sa juste valeur tel ou tel élément, comme notamment l'opportunité et la plus-value de la présence d'experts.

L'oratrice aimerait procéder à cet exercice à l'aide du débat public relatif au tiers payant, qui devrait pouvoir servir d'exemple pour fixer la démarche.

Monsieur le Député Gusty Graas rejoint l'approche de Monsieur le Député Marc Hansen. L'orateur n'aperçoit pas de plus-value dans l'exercice proposé par Madame la Présidente. Monsieur le Député constate que les débats publics sur lesquels devra porter l'évaluation datent, pour certains, d'il y a deux ans. L'orateur affirme qu'il n'a, après un laps de temps aussi important, plus de rapport avec le débat à examiner. Monsieur le Député craint par ailleurs que l'évaluation ne devienne qu'une appréciation à caractère purement subjectif.

Monsieur le Député est d'avis que les faits qui mènent à se pencher sur la gestion des débats publics sont sur la table. Il convient à présent d'asseoir une réflexion sur la base des expériences qui ont été faites. Monsieur le Député pense que cela puisse constituer une bonne base de discussion.

Par ailleurs, l'orateur pense qu'une discussion au sujet du déroulement d'un débat public devrait être menée la semaine qui suit le débat.

Madame la Présidente estime que Messieurs les Députés n'aient pas compris l'approche proposée. Elle rappelle que les membres du gouvernement nécessitent un certain temps pour mettre en œuvre les conclusions d'un débat.

Monsieur le Député Gusty Graas est d'avis que la finalité de la discussion relative aux débats publics est une autre et non pas celle d'évaluer les suites politiques qui naissent après le débat. L'orateur souligne qu'il s'agit de se pencher sur la forme suivant laquelle se déroulent les débats publics et non pas sur les suites. L'orateur estime que la Commission des Pétitions n'est pas compétente pour connaître des suites et que ce genre d'appréciation revient aux commissions parlementaires compétentes pour les thématiques abordées.

Madame la Présidente maintient son point de vue et répète que les évaluations doivent précéder d'éventuelles adaptations procédurales. Elle rappelle que, en dépit de cette approche, certaines adaptations urgentes ont déjà été faites. A présent, il faudra procéder au travail d'évaluation, estime l'oratrice qui répète encore une fois que le gouvernement a besoin de disposer d'un certain temps pour mettre en œuvre les conclusions d'un débat public.

Monsieur le Député Max Hengel estime qu'un volet du travail consiste à se pencher sur le déroulement d'un débat public et d'apprécier certains aspects y relatifs. Pour cela, une démarche cohérente et concertée est nécessaire, estime l'orateur.

Un autre volet est celui de l'analyse des suites réservées à un débat public. La commission ne peut l'effectuer que jusqu'à un certain point. Par ailleurs, Monsieur le Député est d'avis que les débats publics ne sont pas un instrument que l'on puisse soupçonner de n'être qu'un simulacre de démocratie participative.

Madame la Présidente rappelle que la documentation soumise aux députés en vue de la présente réunion comportait les prises de position des membres du gouvernement et aussi les procès-verbaux des débats publics, ce qui permet de retracer et de comprendre les revendications exprimées par les pétitionnaires.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf explique qu'il convient lors de l'évaluation des débats publics de se référer à des critères. L'orateur comprend que Monsieur le Député Gusty Graas vise le déroulement structurel des débats publics. Monsieur le Député n'exclut pas qu'il puisse y avoir des recoupements, mais il souligne qu'il s'agit de deux choses différentes.

Monsieur le Député Marc Hansen remet en question l'utilité d'analyser aujourd'hui un débat relatif au tiers payant pour les actes médicaux. Monsieur le Député entend se consacrer au déroulement des débats et ensuite aux conclusions. Il précise qu'il convient de mener une discussion relative aux différentes parties, à savoir : le débat, le huis clos et le suivi donné aux conclusions. Ce qui implique, selon Monsieur le Député, que l'on se mette d'abord d'accord sur les éléments à analyser plutôt que de distribuer à chaque membre de la commission un débat qu'il devrait examiner.

Madame la Présidente a le sentiment que l'approche proposée par Monsieur le Député Marc Hansen rejoint sa propre proposition. Elle n'entend pas discuter de l'opportunité du tiers payant des médecins, mais elle entend vérifier si le gouvernement a donné une suite au sujet soulevé par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf comprend l'approche de Monsieur le Député Marc Hansen. L'orateur confirme que l'on doit disposer d'une matrice de critères d'analyse (« Raster ») avant d'entamer la lecture de la documentation sur les débats publics. Il convient de s'accorder auparavant sur les éléments constitutifs de cet instrument d'analyse.

Par la suite, il s'agira de répartir les travaux, mais l'analyse à effectuer est à fonder sur des critères communément définis au préalable.

Madame la Présidente estime que le rôle endossé par les experts ressort clairement de l'analyse que l'on fera des différents débats publics. Madame la Présidente estime qu'il pourrait se révéler intéressant d'accueillir des experts qui ne soient pas nécessairement signataires d'une pétition, si leur expertise particulière ajoute à la compréhension de la matière débattue. Madame la Présidente pense qu'il faut procéder aux évaluations des débats, qu'il faut rapidement évacuer cette étape, mais qu'il ne convient pas d'arrêter déjà maintenant ce que l'on voudrait retenir en tant que conclusions.

En ce qui concerne le déroulement même d'un débat, les documents disponibles ne permettent pas d'en tirer un enseignement.

Messieurs les Députés Schaaf et Hansen estiment que les points de vues sont assez rapprochés. Ils suggèrent de définir quelques points à examiner de près de manière à rendre la démarche efficiente.

Madame la Présidente rappelle qu'il n'existe aucune analyse d'un déroulement d'un débat public.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf pense que l'on devrait désigner séance tenante les points à analyser. Il propose en guise d'exemple de regarder de près la formulation d'un texte d'une pétition publique et de le comparer avec ce qui a effectivement été discuté lors du débat public. Cette approche aurait le mérite de vérifier si le débat a observé la thématique posée et de quelle manière la discussion s'est développée.

Madame la Présidente donne à considérer que si l'on se fixe dès le départ une douzaine de points à examiner, qu'en est-il si d'autres points émergent et s'avèrent intéressants à être considérés.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que rien n'empêche lors d'un tel constat d'élargir la liste des éléments à examiner. L'orateur souligne que les points à examiner dès le départ ne constituent pas une liste exhaustive. Toutefois, l'on devrait disposer d'une matrice de critères à analyser et l'orateur demande qu'elle soit définie au cours de la présente réunion.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que, vu l'expérience de tout un chacun, l'on sait ce qu'il convient de regarder de près. Certains éléments, comme le rôle des experts, ont déjà été identifiés. L'orateur ne croit pas qu'il soit pertinent de juger de l'apport relatif des différents experts car l'on va tout au plus constater que les uns ont contribué d'une manière précieuse au débat et que d'autres ont nui au débat public. Monsieur le Député pose la question de savoir en quoi consiste le but poursuivi lors de l'évaluation des débats. Il pense qu'une évaluation d'un débat qui a eu lieu deux ans auparavant n'est plus très opportune. Monsieur le Député pense qu'il serait plus judicieux qu'une évaluation soit faite pour tirer des enseignements pour des débats à venir et il est d'avis que l'on devrait consacrer le temps nécessaire à une évaluation immédiatement à la suite d'un débat public. Cela permettrait aussi de constater si les procédures ont été bien suivies.

Concernant l'examen du déroulement d'un débat public, l'orateur regrette que certains experts ont réussi à monopoliser la parole. Il continue à croire qu'il est judicieux que les experts soient également signataires d'une pétition. L'orateur souligne encore l'importance du respect des temps de parole. Il souligne aussi l'importance de la discipline qui doit jouer non seulement du côté des pétitionnaires mais aussi du côté des députés. L'orateur évoque encore la question de savoir si l'on a toujours besoin de la présence d'un membre du gouvernement, car il y a des sujets qui ne l'imposent pas nécessairement et qui permettent parfaitement aux commissions parlementaires concernées de se prononcer, sans nécessairement renvoyer la question vers le gouvernement.

Monsieur le Député ne pense pas qu'il soit possible de juger deux ans plus tard du déroulement d'un débat public. Par contre, il est possible d'évaluer si le débat a eu des suites et si des décisions ont été concrétisées.

Monsieur le Député estime qu'il convient de départager les choses. Une question étant celle de regarder quelle issue a été réservée à un débat. Une autre chose étant de réfléchir sur le déroulement des débats publics.

Madame la Présidente souligne que l'exercice des évaluations des débats publics fait partie des travaux de la Commission des Pétitions. Elle entend analyser les conclusions des débats et les suites qui y ont été apportées. Elle rappelle que les évaluations ont toujours été faites une ou deux années après la tenue d'un débat en raison du temps nécessaire à la mise en œuvre des conclusions retenues. L'oratrice renvoie vers la documentation relative aux évaluations qui a été communiquée aux députés. Elle constate que les prises de position des différents ministres ne remontent pas à deux ans.

Madame la Présidente signale qu'elle voudrait examiner certains points, mais qu'elle ne dispose pas de ses notes au moment de la présente réunion. L'oratrice propose de les considérer lors d'une prochaine réunion et de ne pas se limiter à trois points qui sont avancés maintenant par d'aucuns. Madame la Présidente déclare qu'il convient d'examiner l'ensemble des points.

Madame la Présidente demande ensuite si l'on peut retenir cette démarche, c'est-à-dire procéder aux évaluations parallèlement à l'examen de nouvelles demandes de pétition et de définir par la suite une matrice de critères à examiner.

Monsieur le Député Marc Hansen tient à mettre au point qu'il ne s'agit pas d'assurer que les seuls quelques éléments soient examinés qui tiennent particulièrement à cœur à certains membres de la commission, comme le fait sous-entendre, selon son impression, Madame la Présidente. L'orateur demande que l'on observe une approche impartiale.

Madame la Présidente rappelle que l'on a déjà procédé à certaines adaptations et qu'il ne s'agit pas de tout remettre en question. Par rapport à la réflexion de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo sur la présence d'un membre du gouvernement lors d'un débat public, Madame la Présidente a le sentiment que cela revient à tout remettre en question. L'oratrice pense que le travail à faire consiste en certaines adaptations seulement, sur base notamment des courriers adressés par le Président de la Chambre à la Commission des Pétitions. L'oratrice souligne que les débats publics se sont bien déroulés et qu'aucune question concernant l'impartialité ne soit de mise.

Monsieur le Député Jean- Marie Halsdorf pense que Monsieur le Député Marc Hansen veut procéder par une analyse globale mais qu'il n'a pas l'intention de tout remettre en question. L'orateur souligne que l'instrument actuel des pétitions publics et des débats

est un bon modèle, mais qu'il convient d'en améliorer certains points. C'est la raison pour laquelle une vue globale est intéressante.

Monsieur le Député Frank Colabianchi pense qu'une évaluation de tous les débats publics passés, et notamment de ceux qui ont eu lieu il y a deux ans, ne fait pas vraiment de sens. L'orateur renvoie aux nombreuses discussions qui ont eu récemment lieu au sein de la Commission des Pétitions. Ces discussions ont montré qu'il tenait à cœur des membres de la commission de se pencher sur certains éléments précis, à savoir le déroulement d'un débat, le rôle et le nombre d'experts, les temps de parole et les dérapages par rapport au sujet débattu. Monsieur le Député affirme qu'il pensait que l'on s'y occupait avant d'entamer par la suite des évaluations. Or, Madame la Présidente semble favoriser une approche contraire, estime l'orateur. Monsieur le Député pense qu'il est plus urgent de s'occuper d'abord des sujets qui ont fait l'objet des discussions récentes à la commission que de s'occuper d'évaluations de débats qui ont eu lieu dans le passé.

L'orateur souligne encore qu'il ne se souvient plus des déroulements de ces débats, sauf une occurrence qui avait eu lieu lors d'un débat sur les déchets en plastique, où un activiste environnemental a tenté de mettre les députés dans l'embarras².

Madame la Présidente estime qu'à la lecture des documents relatifs aux débats passés, l'on obtient une bonne idée sur leur déroulement. Concernant l'activiste mentionné par Monsieur le Député Frank Colabianchi, l'oratrice estime qu'il aurait été possible de lui répondre que les députés ne sont pas censés connaître au fond toutes les études relatives à un sujet et que l'on aurait pu s'y pencher par la suite.

Madame la Présidente énumère de nouveau les adaptations qui ont été entreprises. Elle souligne que l'on fait mieux attention à ne pas dévier du sujet. Il y a plus d'interventions pour faire respecter les temps de parole, qui, par ailleurs sont définis quant au maximum de temps à ne pas dépasser. Plus d'experts qui interviennent ne signifient pas une extension des temps de parole. Les lignes directrices sur le déroulement d'un débat ainsi que les consignes relatives à l'accès à la Chambre sont adressées aux pétitionnaires en amont du débat.

Monsieur le Député Frank Colabianchi signale que personne ne vient de dire que rien n'aurait été entrepris.

Madame la Présidente suggère de nouveau de procéder aux évaluations, de les finaliser au cours de trois réunions et de noter les éléments à adapter. Elle constate qu'elle a une autre approche à ce sujet et elle répète que les éléments qu'elle voudrait elle-même discuter en relation avec les débats se trouvent dans des notices qu'elle n'a pas sur soi. Elle cite de mémoire le désir de certains pétitionnaires de pouvoir disposer d'un temps de parole plus élargi.

Quant au temps qui s'est écoulé entre la tenue des débats et leur évaluation, l'oratrice estime que cela fait part des choses et que les évaluations n'ont jamais été entamées beaucoup plus tôt. L'oratrice pense encore que la documentation à la base des évaluations est bien écrite et permet d'en tirer des conclusions.

Par ailleurs, Madame la Présidente affirme ne pas comprendre l'opposition au nécessaire travail d'évaluation, qui, selon son sentiment, se manifeste au cours de la

² Débat public du 6 février 2019 relatif à la pétition publique 1107 - *Restreindre l'usage des emballages plastiques au Luxembourg*

présente réunion.

Monsieur le Député Frank Colabianchi pense que l'on est d'accord sur quoi on veut aboutir, mais il constate que les approches proposées pour y arriver divergent.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo ne remet pas en question la nécessité d'évaluer les débats passés, mais il pense que la commission a une tâche urgente à exécuter, qui consiste à examiner les différents éléments qui ont déjà été identifiés.

Monsieur le Député précise ensuite qu'il ne remet pas en question la présence des membres du gouvernement lors des débats publics, mais il constate que, selon les sujets à débattre, une telle présence peut s'avérer superflue. Partant de ce constat, il devrait être désormais possible d'organiser plus rapidement une tenue d'un débat.

Monsieur le Député Gusty Graas ne se souvient pas que le précédent président de la Commission des Pétitions procédait à une analyse de chacun des débats publics qui avaient eu lieu. L'orateur pense que cela n'a jamais eu lieu sous une telle forme.

Monsieur le Député constate par ailleurs qu'il ne subsiste plus que quelques points à améliorer étant donné que la discussion sur le déroulement des débats est déjà menée depuis un certain temps et que des adaptations ont déjà été faites. Il propose de poursuivre dans cette voie, sans que l'on se penche sur une quinzaine de nouveaux éléments. L'orateur pense encore qu'il n'est pas utile de consacrer trois ou quatre réunions à l'analyse d'anciens débats.

Madame la Présidente rappelle la position du précédent président de la Commission des Pétitions, qui consistait à dire qu'il fallait procéder à des évaluations des débats afin d'éviter l'impression que l'instrument des pétitions publiques et des débats publics ne soit qu'un alibi avancé par le monde politique pour faire miroiter une participation citoyenne.

Messieurs les Députés Mars Di Bartolomeo et Gusty Graas pensent qu'une telle approche soit alors fondée sur une analyse des contenus.

Madame la Présidente pense que tel n'est pas le cas. Elle signale que la Chambre des Députés formule dans les conclusions d'un débat certaines exigences et qu'elle doit vérifier ensuite s'il y a eu une suite. Madame la Présidente rappelle que l'ancien président de la commission a toujours tenu à ce que les évaluations aient eu lieu et que ce travail soit continué.

Monsieur le Député Gusty Graas pense qu'il s'agit de deux choses distinctes. Il pense que les évaluations sont importantes pour vérifier les éventuelles suites données aux débats. Mais il est d'avis que cet exercice n'est pas judicieux si l'on veut examiner le fonctionnement et le déroulement des débats. Par ailleurs, l'orateur est d'avis que l'on connaît déjà les points faibles qui nécessitent des adaptations.

Madame la Présidente signale qu'elle voit cela différemment, notamment en ce qui concerne l'analyse du rôle des experts. Elle rappelle à cet endroit sa proposition selon laquelle la majorité des experts devait avoir signé la pétition. L'oratrice affirme que l'ors de l'évaluation qu'elle a faite d'un débat qui portait sur le tiers payant des médecins, elle a pu constater que l'apport des experts présents à cette occasion s'est avéré intéressant et bénéfique.

Monsieur le Député Gusty Graas pense que ce sont là des choses connues et qu'il n'y a pas besoin de procéder à une analyse pour le savoir.

Monsieur le Député André Bauler entend faire la part des choses. Suivant l'orateur, une matrice de critères à analyser est une chose, les évaluations des débats passés en est une autre. Monsieur le Député précise l'utilité d'un ensemble de critères sur lesquels devrait porter l'analyse du déroulement des débats. Si l'on se penche sur les temps de parole, les mauvaises interprétations et la négation de faits ou d'évidences historiques, l'on dispose de l'outil nécessaire qui permet de réagir à chaud dans le courant d'un débat. Le choix des éléments à privilégier nécessite une réflexion à tête reposée. L'orateur propose d'ailleurs d'écrire, si tel était le souhait, une matrice de critères. Il répète que le rôle de la présidence lors d'un débat est de guider le débat en ayant le souci de faire respecter les éléments retenus, notamment avec le but d'éviter de passer à côté d'un sujet et d'éviter des affirmations insoutenables.

Quant à l'exercice des évaluations d'anciens débats, Monsieur le Député ne s'y oppose pas expressément.

Finalement, Monsieur le Député estime qu'au sein de la Commission des Pétitions, le plus grand nombre de membres souhaite fixer les éléments à analyser par le prisme d'une matrice de critères (« Raster »).

Madame la Présidente explique qu'elle n'est pas opposée à un choix de critères à examiner de près, mais demande que cela se fasse de manière subséquente à une évaluation des débats publics. Elle constate par ailleurs qu'en dépit des adaptations déjà décidées, elle ne dispose pas encore d'un moyen sonore pour interrompre un intervenant qui dépasse le temps de parole qui lui est alloué lors d'un débat. Elle constate que la répartition des lieux dans la salle plénière est également à repenser pour la tenue d'un débat.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que ces derniers éléments peuvent faire l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion de la commission.

Madame la Présidente suggère de procéder encore lors de la présente réunion à l'analyse d'un débat public ayant porté sur le tiers payant chez les médecins et elle entend indiquer sept points particuliers en vue des prochaines discussions sur les procédures. Elle entend par exemple dégager une ligne commune pour le cas où des remarques racistes seraient faites lors d'un débat. Madame la Présidente propose que chacun des membres de la commission soumette pour la prochaine réunion les points à examiner qui lui tiennent à cœur.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que, en raison de l'heure avancée, il n'est plus opportun de vouloir procéder à l'analyse d'un débat donné. L'orateur estime qu'un choix judicieux de sujets à examiner en vue d'une adaptation des procédures permet de gagner du temps lors de l'évaluation des débats publics. Monsieur le Député considère par ailleurs qu'un objectif clairement défini fait également défaut à l'heure actuelle s'il est question de l'évaluation des anciens débats.

Madame la Présidente énumère les sept points suivants qu'elle voudrait faire examiner de près : le nombre courant à attribuer à une demande de pétition si le sujet est inadmissible ; le cas de figure d'une pétition anonyme ; le cas de figure d'une demande de pétition publique ayant un caractère discriminatoire ; le cas de figure d'un dépôt au nom d'une association ; l'éventuelle limitation du nombre de pétitions qu'une seule et même personne pourra déposer en un certain laps de temps ; la relation entre pétition ordinaire et pétition publique lorsqu'il s'agit d'apprécier la recevabilité de l'une et de l'autre, sachant qu'une pétition ordinaire sera toujours communiquée au ministre

compétant associée d'une demande de prise de position ; le cas de figure d'une demande de pétition traitant d'un sujet qui fait déjà l'objet d'un projet de loi.

Madame la Présidente propose ensuite aux membres de la commission une répartition des tâches pour préparer l'évaluation des anciens débats. Elle suggère que Monsieur le Député Marc Goergen se charge d'évaluer le débat public du 7 juin 2018 relatif à la pétition publique 966 - *Abolition de la liste des chiens dits susceptibles d'être dangereux dans la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens* ; que Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf évalue le débat public du 24 juillet 2018 relatif à la pétition publique 1016 - *Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des immateriellen Weltkulturerbes « Echternacher Springprozession »* ; que Monsieur le Député Max Hengel se charge du débat public du 26 juillet 2018 relatif à la pétition publique 1031 - *Legalisierung des Cannabis mittels Coffeeshops* ; que Madame la Députée Lydia Mutsch procède à l'évaluation du débat public du 30 janvier 2019 relatif aux pétitions publiques 1069 - *Interdiction de fumer aux terrasses des restaurants*, et 1080 - *Pour conserver le droit de fumer aux terrasses des restaurants* ; que Monsieur le Député André Bauler évalue le débat du 21 juin 2019 relatif à la pétition 1182 - *Pétition ayant pour objet une sensible réduction respectivement la gratuité des services bancaires de base par le biais de modifications à apporter à la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement* ; que Monsieur le Député Frank Colabianchi se charge du débat du 25 novembre 2019 relatif à la pétition 1188 - *Baisse d'impôts pour les célibataires* ; que Monsieur le Député Paul Galles évalue le débat public du 12 novembre 2019 relatif à la pétition 1319 – *Recht auf Leitungswasser/ The right for tap water / Droit à l'eau du robinet* ; que Madame la Députée Chantal Gary évalue le débat du 7 novembre 2019 relatif à la pétition 1329 - *Gratis Transport pour les personnes à mobilité réduite* ; que Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo fasse l'évaluation du débat public du 29 juin 2020 relatif à la pétition 1535 - *Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19* ; que Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf évalue le débat public du 10 juillet 2020 relatif à la pétition 1550 - *Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants* (au sujet de ce débat, Madame la Présidente évoque un point procédural supplémentaire à discuter, à savoir : une procédure d'urgence si le sujet d'un débat l'impose) ; que Monsieur le Député Marc Hansen se charge de l'évaluation du débat public du 6 octobre 2020 relatif à la pétition 1560 – *Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg* ; et que la Présidente se charge elle-même du débat du 21 octobre 2020 relatif à la pétition 1638 – *Appel urgent pour la protection du patrimoine architectural luxembourgeois*.

Monsieur le Député Gusty Graas a déclaré lors de la suggestion de répartition de ces tâches qu'il ne participera pas à un tel exercice. Il répète que la Commission des Pétitions ne s'y est jamais adonnée.

Monsieur le Député Frank Colabianchi pour sa part ne voit pas d'utilité à procéder de la sorte et regrette que l'on se comporte comme si on était à l'école.

Madame la Présidente leur demande s'ils considèrent que les évaluations soient un travail inutile.

Les Députés Gusty Graas et Frank Colabianchi considèrent qu'il y a d'autres travaux plus urgents dont la commission devrait s'occuper.

Monsieur le Député André Bauler rappelle pour sa part que le sujet lui attribué a été traité en long et en large en ce sens qu'il a reçu un suivi au sein d'une commission

jointe, que l'institution de surveillance du secteur financier a édité bon nombre de documents d'informations et que la thématique est dès à présent épuisée.

3. Divers

Il n'y a pas d'élément discuté sous la rubrique « divers ».

Luxembourg, le 12 avril 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact